

**Directions.**—Chacune des dix directions du ministère se charge des questions relatives à un secteur spécifique de la fabrication et s'intéresse directement à l'expansion industrielle et aux achats pour le compte du gouvernement. La *Direction des aéronefs* s'occupe du développement et de l'expansion de l'industrie aéronautique; la *Direction des produits chimiques*, du développement et des achats gouvernementaux, en ce qui a trait aux produits chimiques, aux dérivés du pétrole, aux articles en plastiques et en caoutchouc; la *Direction des vêtements et textiles* s'occupe des textiles primaires, des industries du vêtement et du cuir; la *Direction de l'électricité et de l'électronique*, du développement et de l'expansion de programmes destinés à élargir la base de la fabrication du matériel électrique et électronique; la *Direction des produits alimentaires*, du développement des industries alimentaires, y compris les fruits, légumes, produits de la viande, pâtisseries et boissons aussi bien que les céréales et les préparations alimentaires; la *Direction des machines*, du développement industriel des machines, des produits mécaniques et des armements; la *Direction des matières premières*, du développement industriel des produits et procédés des industries du fer et de l'acier, et des métaux non ferreux aussi bien que des matériaux industriels ou des minéraux non métalliques; la *Direction du transport mécanique*, du développement industriel de la fabrication de véhicules automobiles, y compris pièces et accessoires aussi bien que les châssis de camions et les roulottes, le matériel roulant des chemins de fer, des instruments agricoles et le matériel pour la construction; la *Direction de la construction navale*, du développement de la construction navale et de matériel lourd; la *Direction des produits du bois*, du développement industriel du bois, des pâtes, des papiers, de l'imprimerie, du bois d'œuvre, de contre-plaqués, du meuble et d'autres produits utilisant le bois. Les Directions comprennent 33 divisions, chacune chargée d'un secteur important d'un groupe industriel et porte son attention sur un genre d'industrie.

Un directeur et un directeur adjoint sont à la tête de chaque direction, et un chef dirige chaque division; tous sont des spécialistes dans leur propre domaine ou industrie.

**Esthétique industrielle.**—Le ministère comprend aussi une Direction de l'esthétique industrielle dont le rôle est d'encourager l'esthétique dans tous les secteurs de l'économie. Cette direction fournit les services administratifs au Conseil national d'esthétique industrielle avec lequel elle travaille à préparer un programme et à former des projets pour aider l'industrie en fait de modèles industriels. Le Centre d'esthétique industrielle, qui agit sous la direction de ces deux organismes, est situé à Toronto et constitue une exposition permanente des produits de type canadien.

**Agence de développement régional.**—Cette Agence, établie conformément aux termes de la loi sur le ministère de l'Industrie, est chargée de définir la situation économique des régions et de mettre en œuvre des programmes de développement pour celles où le chômage est intense et la croissance économique lente, à travers tout le pays. Elle est assurée, dans ces tâches, de la collaboration des ministères provinciaux du Commerce et de l'Industrie et d'autres organismes qui s'intéressent à l'industrie et à son expansion.

Au niveau local, l'activité de l'Agence de développement régional s'exerce grâce à des agents de développement régional chargés chacun d'un groupe des 35 régions désignées comme ayant besoin d'aide pour accroître leur industrie. Chaque agent de développement régional doit connaître à fond les problèmes économiques particuliers aux régions dont il s'occupe et il doit être le lien entre le ministère et les autorités industrielles, municipales ou provinciales au niveau local, en mettant sur pied et en soutenant un programme actif de développement industriel. C'est lui qui met à la portée d'une région désignée les ressources qu'offre le ministère de l'Industrie, lesquelles s'ajoutent à toutes les autres formes d'aide disponibles au niveau fédéral, en vue de stimuler l'activité économique.